

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 18 MARS 2026

L'AN 2026, le 18 MARS 2026, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au siège de l'Opal - 1 place Jacques de Troyes à Laon.

Etaient présents :

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPELBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE, LIEZ et MUZART, Administrateurs.**

Pouvoir : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK

Excusés : Mme MARICOT, Administrateur.

**Assistés de : MM. DOURLIN, Directeur Général et ROBERT, Directeur Général Adjoint,
M. COLARD, Mmes MOINAT et PLANCKAERT et M. TOMBOIS, Directeurs de services.**

Mmes HERMI, Responsable Gouvernance, et MARCHAND, Assistante de Direction.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Le marché à bons de commande de diagnostics immobiliers arrive à son terme le 31 mai 2026.

Afin d'assurer la continuité de la réalisation des différents diagnostics nécessaires à notre activité, il convient de remettre en concurrence ce marché par le biais d'un nouvel accord cadre à bons de commande.

Les besoins de l'office ayant évolué ou sont susceptibles de l'être, quantitativement et qualitativement par rapport au marché en cours, il est proposé d'allotir ce marché en cinq lots à savoir :

- **Lot 1a**
Il porte sur les diagnostics thermiques (DPE et audit énergétique) sur le secteur centre regroupant le patrimoine des 3 Agences de Laon et d'OPAL'Etudes,
- **Lot 1b**
Il porte sur les diagnostics thermiques (DPE et audit énergétique) sur le secteur Sud regroupant le patrimoine des 3 Agences de Soissons,

- **Lot 1c**
Il porte sur les diagnostics thermiques (DPE et audit énergétique) sur le secteur Nord regroupant les Agences de Tergnier et Hirson,
- **Lot 2**
Il porte sur les diagnostics divers (amiante, gaz, électricité, plomb, qualité de l'air et Loi Carrez) de l'ensemble du patrimoine, toutes agences confondues,
- **Lot 3** portant sur le Diagnostic Technique Général (état technique d'un bien lors d'une mise en copropriété) de l'ensemble du patrimoine toutes Agences confondues.

Ce marché sera passé pour une durée de 4 ans, annuellement reconductible tacitement, suivant une procédure formalisée pour les marchés de services suivant les dispositions du code de la commande publique.

Les montants maximums de commandes sur les 4 ans du marché pour les 5 lots sont estimés ainsi :

- **Lot 1a : 300 000,00 € H.T.**
(dépense estimée à 150 000,00 € H.T. pour le renouvellement des DPE sur le patrimoine existant et réhabilité et leur réalisation sur les programmes neufs)
- **Lot 1b : 300 000,00 € H.T.**
(dépense estimée à 200 000,00 € H.T. pour le renouvellement des DPE sur le patrimoine existant et réhabilité et leur réalisation sur les programmes neufs)
- **Lot 1c : 300 000,00 € H.T.**
(dépense estimée à 130 000,00 € H.T. pour le renouvellement des DPE sur le patrimoine existant et réhabilité et leur réalisation sur les programmes neufs)
- **Lot 2 : 2 200 000,00 € H.T.**
(dépense estimée à 1 900 000,00 € H.T. pour répondre aux différents besoins de diagnostics sur la gestion technique courante, les travaux d'amélioration, les démolitions et les mises en ventes du patrimoine existant)
- **Lot 3 : 200 000,00 € H.T.**
(dépense estimée à 120 000,00 € H.T. pour répondre aux éventuelles créations de copropriétés)

Il est proposé au bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs à la bonne exécution de ce contrat.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

